

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 24 MARS 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUD,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme
Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

10 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS DE TYPE ABRIBUS.

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose qu'en octobre 2016, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement des arrêts de la Navette (fourniture, pose, maintenance d'abribus). Trois candidats ont répondu : La société Clearchannel, la société Proville et la société Agilis.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 décembre 2016, a proposé à l'unanimité d'attribuer le marché à la société Clearchannel pour un montant total de 243 969 € HT (4 années), soit un montant annuel de 60 992 € HT.

Il est ainsi prévu en quatre ans d'aménager près de 30 arrêts de la navette soit en moyenne sept abribus/an qui seront installés sous réserve de la faisabilité technique relative aux sites.

Considérant les éléments ci-dessus,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** à la société Clearchannel, le marché de fourniture, d'installation et de maintenance de mobiliers urbains type Abribus, conformément à l'avis de la Commission d'Appels d'Offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Clearchannel.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 24 mars 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 29/03/2017



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,



Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/03/2017